

# **COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT**

## **Procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2026**

Membres présents : 14

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Mme le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du 21 novembre 2025,
- Présentation par Mme Odeline MARTEAU, chargée de mission Leader au pays de grande Sologne, de « La réflexion paysagère à l'échelle communale de Marcilly en Gault »,
- Mise à disposition entre l'état et la commune de Marcilly en Gault de son service d'urbanisme (délibération et convention),
- Autorisations d'absences discrétionnaires,
- Demande d'affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte du SCoT « Vallée du Cher à la Sologne » au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de Loir et Cher,
- Créances éteintes,
- SPA (convention, assemblée générale),
- Circulation rue de l'église,
- Date cinéma des aînés,
- Subventions :
  - o ADMR,
  - o Association Gymnastique Salbris.
- Questions et informations diverses.

*Ajout : Convention territoriale globale 2026-2029*

***Intervention :***

Mme le Maire salue la présence de Mme Odeline MARTEAU venue commenter personnellement les travaux sur « La réflexion paysagère à l'échelle communale de Marcilly en Gault ». A la suite d'une présentation générale, celle-ci détaille, power-point à l'appui, 25 secteurs méritant des aménagements plus ou moins conséquents. « Pour chaque parcelle, des pistes de projet sont formulées, en lien avec les enjeux identifiés par la commune : cheminements doux, espaces publics de proximité, transition écologique, valorisation du patrimoine, agriculture locale ou animation des lieux de vie ».

A noter que ce travail remarquable a été pris en charge par le Pays de Grande Sologne. Il va de soi que des priorités devront être dégagées pour une réalisation progressive sur plusieurs années, même si la commune pourra bénéficier de subventions fléchées, éventuellement européennes (fonds LEADER\*).

***Compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2025 :*** approbation à l'unanimité.

***Mise à disposition entre l'Etat et la commune de Marcilly en Gault de son service d'urbanisme (délibération et convention) :*** l'objectif étant le désengagement de l'Etat dans l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme, de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol dès lors que le PLUI sera validé, il demeure toutefois, dans une phase de transition, la possibilité d'une mise à disposition prolongée d'1 an des services de l'Etat, reconductible le cas échéant. Le Conseil approuve la convention à l'unanimité.

A terme il incombera aux communautés de communes de créer un service instructeur dédié.

***Autorisations d'absences discrétionnaires – reporté –***

***Demande d'affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte du SCoT « Vallée du Cher à la Sologne » au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de Loir et Cher :*** accord à l'unanimité.

***Créances éteintes :*** il s'agit de plusieurs factures d'eau impayées depuis 2022 pour un montant de 1414.28 € figurant au dossier de surendettement de la famille concernée. Le Conseil vote l'admission en non-valeur.

***SPA (convention, assemblée générale) :*** dossier remis à l'étude

***Circulation rue de l'église :*** le Conseil est unanime sur la nécessité de restreindre la circulation aux riverains et aux cérémonies. Un arrêté sera pris et des barrières seront installées à cet effet.

***Date cinéma des aînés :*** samedi 28 février 2026 à 14h

**Subventions :**

- ADMR 0.55 € x 742 habitants = 408 € - voté à l'unanimité
- Association Gymnastique de Salbris : sous réserve de production des comptes

**Convention Territoriale Globale :** il s'agit d'une convention élaborée entre la Caisse d'Allocations Familiales, les communes de la CCSE et la Communauté de communes pour la période 2026-2029 couvrant de nombreuses missions dont l'organisation d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance et plus largement des missions de solidarité. Votée à l'unanimité.

**Questions et informations diverses :**

- Réunion de travail (finances) : 20 février 2026 à 18h30
- Prochain conseil municipal : 6 mars 2026 à 18h30
- Spectacle Festillésime 41 proposé par l'UCPS au mois d'octobre 2026 : accord du Conseil
- Site internet : mise en ligne du lien [www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr) et reprise de l'article de la NR sur la réouverture de l'église au culte le 11 janvier
- Communication du courrier de la société API prestataire pour les cantines du RPI sur la qualité des repas servis
- Fuites sur les réseaux Eau et Assainissement : les dégradations constatées et l'augmentation substantielle des coûts montrent qu'il y a urgence à commencer les travaux préconisés par l'étude patrimoniale.  
Une réunion va être rapidement organisée avec l'Agence de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance

Le Maire

\*Fonds LEADER (*Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale*) : programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.